

Conseil d'Administration
Jeudi 30 novembre 2017
Aéroport Metz Nancy Lorraine – 09 h 30

COMPTE RENDU

Administrateurs

Titulaires présents :

Jean ROTTNER
Walter BROCCOLI
Henry LEMOINE
Brigitte TORLOTING
Thierry GOURLOT
François PELISSIER – Pouvoir à Jean ROTTNER

Suppléants présents :

Mireille GAZIN
Fanny GIUSSIANI
Rachel THOMAS

Représentants de la Région Grand Est:

Christian DEBEVE : Conseiller délégué aux dossiers aéroportuaires
Alain ABEYA : Direction des Transports et de la Mobilité

Représentants des services de l'établissement :

Stéphane LAFAY : Directeur Général
Raphaël BRUNGARD : Adjoint délégué à l'administration
Yves LOUBET : Adjoint délégué à l'exploitation

1) Election du Président

Brigitte TORLOTING, Vice-Présidente de l'EPMNL accueille Jean ROTTNER, nouveau président de la Région Grand EST.

Elle rappelle que Philippe RICHERT ayant quitté ses fonctions au sein du Conseil Régional du Grand Est ne peut plus exercer ses fonctions de Président de l'EPMNL, il faut donc procéder à l'élection d'un nouveau Président. Madame TORLOTING propose la candidature de Jean ROTTNER qui a été désigné en tant qu'administrateur titulaire de l'EPMNL par la Commission Permanente du 20 octobre 2017.

Le vote se déroule à main levée et Jean ROTTNER est élu avec 5 voix.

Jean ROTTNER remercie les administrateurs de lui confier cette belle responsabilité et connaît l'intérêt porté par les administrateurs à cet équipement structurant pour le territoire.

Il informe qu'un point a été fait sur cet équipement dans la semaine avec le directeur général, ce qui lui a permis de le découvrir et de s'imprégner des enjeux. Il affirme que les bonnes décisions doivent être prises avec l'ensemble des élus.

Il profite de ce moment pour remercier les équipes de l'EPMNL et affirme que les élus sont à leurs côtés afin d'aboutir à des échanges constructifs.

Le Conseil d'Administration valide la nomination de Jean ROTTNER en tant que Président de l'EPMNL.

2) Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 19 mai 2017

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'Administration du 19 mai 2017.

3) Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président souhaite préciser que les comparatifs s'effectuent entre les 8 premiers mois de l'année 2015 et ceux de 2017. En effet, l'année 2016 est un peu une année « blanche » en raison de la fermeture de 6 semaines liée à des travaux de piste.

La parole est donnée à Stéphane LAFAY qui propose de parcourir ce document budgétaire.

Stéphane LAFAY explique que le volume de l'activité reste relativement stable avec néanmoins des évolutions observées sur les compagnies régulières à mettre en parallèle avec les tours opérateurs, notamment le groupe TUI qui a vu cette année son activité en retrait, en raison notamment des problématiques d'hébergement sur les destinations dont il assure la desserte.

L'actualité immédiate pour l'EPMNL est Hop Air France qui est le premier client sur les vols réguliers et qui traverse une période compliquée. La presse s'est fait l'écho de la suspension de la ligne directe sur Nice. Stéphane LAFAY précise qu'un aéroport n'a aucune influence face au directeur des programmes d'une compagnie aérienne, surtout si celle-ci doit faire face à une défection de pilotes suite à des accords pris par le syndicat des pilotes Air France et des filiales. Il est vrai que HOP a mal anticipé les départs annoncés des pilotes (100 à 140 pilotes jusqu'à 2019) rejoignant la maison mère.

Hop Air France est confrontée à un problème de « charges avions » : la compagnie dispose d'avions mais d'un nombre insuffisant de pilotes. Pour la saison hiver, HOP est donc passée de 70 à 56 charges. L'intégralité du programme de vols a donc dû être reprise afin de procéder à des suspensions de lignes.

Helene ABRAHAM, directrice des programmes HOP, a expliqué que la suspension des vols vers Nice était provisoire et constituait un dommage collatéral de la suspension de ligne Nice – Toulouse (logique d'enchaînement des vols avec un même appareil). Cette suspension a impacté en deuxième ligne les liaisons MNL – Nice.

Stéphane LAFAY informe qu'une conférence de presse devait se dérouler en début de semaine en présence d'Hélène ABRAHAM. Celle-ci a été annulée en raison de problèmes de santé de Mme ABRAHAM mais également semble-t-il en raison d'une étude approfondie du nouveau programme printemps – été 2018 par la Direction d'Air France.

Le directeur général pense que HOP a la volonté de ré-ouvrir la liaison sur Nice mais peut être également d'ouvrir une ligne directe sur Marseille. La question est de savoir si la compagnie sera en capacité d'assurer ces liaisons en fonction de ses effectifs de pilotes réellement disponibles.

Stéphane LAFAY souligne l'excellente santé au niveau du trafic de la compagnie Air Algérie, mais également de TUI FLY. Nous sommes au cœur du trafic communautaire et ces 2 compagnies sont à ce jour des locomotives pour l'aéroport.

Le trafic TUI a été en deçà des prévisions pour 2017, mais l'année 2018 annonce un programme à la hausse.

Stéphane LAFAY aborde ensuite un comparatif financier entre les exercices 2015 et 2017 :

- **Les recettes aéronautiques** sont en augmentation par rapport à 2015, en grande partie grâce à la majoration de la taxe aéroport.

Cette majoration correspond au remboursement des missions régaliennes que l'EPMNL effectue pour le compte de l'Etat, elle est calculée sur la base du trafic prévisionnel et ajustée ensuite sur le trafic réel.

- **Le parking VL** a permis un gain de 100 000 euros (soit une hausse de 63 %) des recettes en raison de la suppression de la gratuité totale pour les agences de voyages et Tour Opérateurs adhérents d'Interlortour.
- **La subvention d'exploitation** est en réduction de 22 % par rapport à 2015 dans le but d'atteindre le petit équilibre en 2020, objectif fixé par la précédente Présidence et confirmé par la nouvelle.
- **Ventilation des dépenses (page 6 du DOB)**
 - Relamping
 - Accompagnement marketing assez conséquent en faveur de Twin Jet. Dans la presse, il a seulement été évoqué l'arrêt de 2 lignes sur Bordeaux et Nantes. En réalité, l'EPMNL a

fait une économie très conséquente (700 000 euros par an devaient être versés sur 2 ans pour un trafic de quelques milliers de passagers seulement) et a évité un contentieux avec cette compagnie avec le versement de 317 000 euros sur l'exercice 2017.

- Les charges de personnel ont été contenues malgré la hausse annuelle du point d'indice.

Stéphane LAFAY explique qu'une comptabilité analytique est mise en place dans le but d'identifier les économies à faire poste par poste.

Le directeur aborde ensuite les axes de réflexion qui répertorient toutes les voies d'économies et de développement des recettes dans un souci de bonne gestion de l'aéroport (page 8 du DOB) :

1 - Maitriser les dépenses :

- Travaux énergétiques dans la zone aérogare : investissements de 160 000 euros pour un gain escompté sur 5 ans en fonctionnement de 150 000 euros,
- Réduire les services extérieurs et les achats,
- Renégocier les contrats de prestations dans le cadre des nouveaux appels d'offre,
- Réduction des charges de personnel par une réorganisation des services et le développement de la polyvalence,

En lien avec les coûts de personnel, Stéphane LAFAY souhaite aborder le sujet des modalités de la prise en charge des vols de nuit, et ce en raison des coûts engendrés pour l'aéroport. Dans le schéma actuel les surcoûts liés au dimensionnement des équipes et à la rémunération des heures de nuit ne sont pas couverts par les recettes perçues auprès des compagnies pour assurer les services.

Brigitte TORLOTING demande s'il s'agit de vols charters. Stéphane LAFAY explique qu'il s'agit des vols sur Casablanca et Marrakech et qu'à ce stade, l'aéroport est également dans l'attente d'un accord des Douanes et de l'aviation civile pour la prise en charge de ces vols ; ceci peut également conditionner l'arrivée de ces vols.

Le Président ROTTNER souhaite connaître le coût de ces vols. Raphael BRUNGARD annonce un coût de 120 000 euros pour très peu de recettes.

Stéphane LAFAY explique que le H 24 nous apporte des passagers supplémentaires mais il faut savoir qu'il représente un coût non négligeable tel qu'il est organisé actuellement au sein des équipes de l'EPMNL. Il faut déterminer un seuil au-delà duquel il n'est pas économiquement viable pour l'aéroport d'accepter des vols durant les heures de nuit. A ce jour des demandes ont été envoyées aux compagnies aériennes afin de solliciter des changements d'horaires. Le contrat d'assistance d'une de ces compagnies arrive à échéance le 24 décembre ; le renouvellement de celui-ci va permettre a minima une revalorisation des heures de nuit.

Fanny Giussani souhaiterait qu'une étude soit menée afin de déterminer le coût exact de ces vols : coût de personnel mais également connaître le gain éventuel en recettes extra aéronautiques.

Le Président ROTTNER demande s'il s'agit d'un vol ponctuel de cette compagnie ou si l'aéroport peut espérer obtenir de nouveaux vols en acceptant ce vol de nuit. Le Président souhaite qu'une décision soit prise à l'issue d'une démarche qui sera initiée par le Directeur Général auprès des compagnies et des personnels de l'EPMNL visant à permettre la prise en charge des vols de nuit dans le cadre d'une réorganisation des services plus efficiente économiquement.

Stéphane LAFAY informe qu'une discussion va avoir lieu avec cette compagnie pour la refonte de leur contrat mais également pour les inciter à venir.

Brigitte TORLOTING demande si le rendez-vous prévu avec la douane s'est déjà déroulé. Ce projet avait été évoqué avec le Président RICHERT dans le but d'aplanir les désaccords.

Yves LOUBET explique qu'un courrier a été adressé ; nous sommes dans l'attente d'un retour.

2 – Dynamiser les recettes

TUI est dans une dynamique positive pour 2018 avec l'ouverture de 4 nouvelles destinations, en partie grâce à la mutualisation avec l'aéroport de Strasbourg. Certaines de ces lignes seront des doubles touchées. Pour TUI ce mode de fonctionnement permet l'ouverture d'un plus grand nombre de lignes tout en minimisant les risques financiers. Pour l'EPMNL il faut diviser par 2 le nombre de passagers prévus.

Le Président ROTTNER souhaite que les synergies avec les autres aéroports d'intérêt régional soient développées. Il serait utile de mettre en place une synergie régionale afin de trouver de nouveaux marchés.

Christian DEBEVE demande si c'est une vraie source de développement. Stéphane LAFAY croit à un regroupement entre plusieurs aéroports afin de démarcher une compagnie aérienne en lui proposant plusieurs rotations.

Stéphane LAFAY évoque la problématique de Hop. Selon lui, cette compagnie va devoir réagir sur ses offres tarifaires pour pouvoir lutter face aux low cost.

Brigitte TORLOTING souhaite connaître le taux de remplissage des vols sur Nice. Yves LOUBET donne un taux de remplissage de 83 %.

Le Président ROTTNER rappelle l'existence du hub de Lyon qui permet une multitude de destinations au départ de Metz Nancy Lorraine avec des fréquences plus élevées. Les élus demandent une plus grande communication sur ce hub.

Jean ROTTNER souhaite un renforcement de la stratégie, à réfléchir avec l'ensemble des élus, peut-être par l'intermédiaire d'un séminaire de travail. Différents points pourront être abordés :

- Stratégie en termes de communication et marketing
- Spécificité du hub lyonnais
- Rencontre avec les dirigeants de Hop
- Ouverture du H 24 – responsabilité politique
- Amélioration de la connaissance de l'aire de chalandise de l'aéroport et des potentiels de marchés
- Modalités de la coordination avec les autres aéroports d'intérêt régional. MNL doit trouver sa place en mettant en place une stratégie plus défensive.

Fanny GIUSSANI explique qu'un nombre important de nancéens utilise la liaison Epinal – Nice depuis l'aéroport d'Epinal-Mirecourt ; la perte de l'habitude du vol MNL – Nice ne risque-t-il pas de nous faire perdre ces clients ?

Stéphane LAFAY annonce que le trafic d'Epinal est seulement 5 000 passagers / an. L'aéroport d'Epinal est confronté à une situation difficile pour l'année à venir, des contacts sont pris entre VATRY, l'EPMNL et EPINAL-MIRECOURT afin de mutualiser un avion.

Walter BROCCOLI souhaite savoir s'il est vrai que Francfort Hahn va fermer et s'il n'est pas possible de récupérer quelques lignes.

Stéphane LAFAY informe qu'une étude de l'ACI démontre que l'ensemble des aéroports sont soumis à une concurrence totale car les compagnies sont devenues nomades. Les low cost choisissent les aéroports en fonction de leur rentabilité interne. Les aéroports font venir les compagnies aériennes grâce à des aides conséquentes.

La France n'est pas un pays attractif pour plusieurs raisons :

- Taxe passager la plus élevée d'Europe (14 €)
- Seul pays à avoir une taxe de solidarité
- Cout de la sureté reporté à 100 % sur les passagers
- Taxe carbone

Walter BROCCOLI demande si l'aéroport de Luxembourg ne va pas être saturé avec le report des vols initialement prévus au départ de Francfort.

Le directeur général rappelle que le Luxembourg fait 10 fois de passagers que l'EPMNL pour les raisons suivantes :

- L'Etat soutient l'aéroport
- Luxair, qui est une compagnie nationale domiciliée à Luxembourg, représente environ 60 % de son activité
- Ryanair et Easyjet présents
- Fiscalité plus favorable à l'implantation de low cost

Alain ABEYA rapporte une partie des échanges intervenus lors de la réunion de la commission transport de la Commission Parlementaire Interrégionale, qui s'est tenue la veille à Sarrebruck. La problématique de l'aéroport de Francfort Hahn a été abordée. La préoccupation de son gestionnaire est que son modèle économique est basé à 80% sur du low cost. L'année 2024 représente un énorme écueil pour cet aéroport, ainsi que pour celui de Luxembourg. 2024 sera l'échéance pour l'application des lignes directrices européennes obligeant à l'équilibre financier des structures gestionnaires des aéroports.

Henry LEMOINE souhaite que la communication de Lorraine Airport soit plus soignée. Les clients cherchent d'autres solutions et il ne faudrait pas que ces solutions les détournent de Lorraine Airport.

Jean ROTTNER explique qu'au départ de Mulhouse se trouvent 4 aéroports à une heure de route. Il faut trouver comment déclencher chez les clients potentiels le réflexe du départ à partir de la plateforme de Metz Nancy Lorraine. Une stratégie commune entre l'équipe de gestion, les politiques, les décideurs est à mettre en place dans le but de déclencher le réflexe « Metz Nancy Lorraine ».

Walter BROCCOLI rappelle un sérieux atout de Lorraine Airport : le trafic fluide par rapport à l'accès de l'aéroport de Luxembourg.

Stéphane LAFAY reconnaît que l'accessibilité à l'aéroport est un atout mais rappelle que les passagers recherchent aussi un coût moindre du billet d'avion. Il faut donc mettre en avant d'autres points positifs : rénovation de l'aérogare, surfaces plus confortables, nouveau restaurateur, toilettes modernisées...

Brigitte TORLOTING demande si une analyse marketing concernant les besoins des clients a été engagée. Elle souligne qu'un grand nombre de clients utilisent la gare Lorraine TGV pour se rendre à ROISSY après avoir acheté des vols low cost.

Stéphane LAFAY explique que l'avion constitue un produit d'appel. L'aéroport ne doit pas espérer gagner de l'argent sur la compagnie, mais au moins essayer de couvrir ses charges, les gains peuvent être attendus sur les achats connexes (parking, restauration...) d'où l'importance de dynamiser les recettes extra-aéroportuaires.

Stéphane LAFAY regrette vivement le report de la conférence de presse d'Air France car ce moment lui aurait permis de répondre à l'article de presse très critique et en partie inexact passé cette semaine dans la presse.

Christian DEBEVE estime qu'il s'agit juste d'un article de presse mais qui comporte à la fois des éléments inquiétants mais également des solutions. Stéphane LAFAY est en place depuis 6 mois, ce temps a permis de faire un état des lieux. Monsieur DEBEVE approuve la proposition du Président concernant la stratégie à tenir avec les élus du secteur en lien avec les élus régionaux.

Il faut mettre en place une communication positive après avoir défini notre stratégie tout en faisant attention sur les messages communiqués. La Région s'est engagée à la fois sur les investissements et le fonctionnement. On ne peut pas laisser dire à la presse que la Région Grand Est se désintéresse de l'aéroport. Il ne faut pas annoncer que l'aéroport doit faire des économies pour atteindre le petit équilibre mais attendre que celui-ci soit atteint pour communiquer positivement à ce moment. Il faut pour le moment communiquer sur les montants de subvention alloués à l'aéroport par la Région.

Fanny GIUSSANI demande si une étude sur la provenance de la clientèle. Les nancéiens partent plus facilement de Mulhouse, suite à une méconnaissance de l'aéroport.

Stéphane LAFAY informe qu'il n'y a pas d'étude faite en ce sens, il estime que celle-ci n'est pas très utile pour plusieurs raisons : Les coefficients de remplissage au départ de MNL sont très corrects, ce qui confirme la pertinence de la plate-forme et de son offre. Les clients sont attirés par la nature de l'offre proposée et non pas un lieu : ainsi les aires de chalandises des aéroports peuvent être extrêmement élargie en fonction de la présence ou non d'une offre low-cost ou d'une offre de niche (exemple du vol pour Cuba au départ de MNL le 06 janvier 2018).

Le directeur général explique que la réouverture du restaurant panoramique va permettre aux clients d'avoir à nouveau un visuel sur la piste, ce qui est une demande récurrente.

4) Décision modification n° 2

Le Conseil d'Administration acte à l'unanimité la Décision Modification n°2 présentée dans la note préparatoire.

5) Tarifification parking

Stéphane LAFAY rappelle que le tarif du parking n'a pas été augmenté. Il est juste demandé à l'ensemble des clients de payer la totalité de leur parking.

Le Conseil d'Administration acte à l'unanimité la suppression des 50 % de gratuité du parking pour l'ensemble des voyageurs à compter du 1^{er} avril 2018. Cette mesure permettra à l'EPMNL d'encaisser une recette supplémentaire annuelle d'environ 130 000 euros.

6) Tarifs location bâtiment tertiaire

Le Conseil d'Administration valide le tarif de 35 € du m² par an qui s'appliquera à la date d'entrée effective de la Communauté de Communes du sud Messin dans les bâtiments et autorise le Directeur Général à signer les baux relatifs à ces locations.

7) Avenant « convention investissements 2017 »

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'avenant à la convention des investissements 2017.

8) Point Ressources Humaines

Dans un souci d'équité et de cohésion, il est proposé d'ouvrir 5 postes à l'indice 260 en faveur des superviseurs, actuellement au coefficient 235 mais au même niveau de responsabilité que les chefs d'équipes actuellement à l'indice 260.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'ouverture de 5 postes « agent d'encadrement d'exploitation » à l'indice 260 à compter du 1^{er} janvier 2018 et par conséquent la fermeture de 5 postes à l'indice 235.

Raphael BRUNGARD détaille la restructuration du service financier : actuellement il y a 2.5 postes. La mise à disposition d'un personnel de la Région s'achève en mai 2018 et ne sera pas renouvelé.

A compter de mai 2018, le service sera composé de 1.5 postes. Nous avons lancé une candidature interne pour le demi-poste.

La personne à temps complet est actuellement à l'indice 260. Il est proposé de lui octroyer l'indice 300 en raison d'une plus grande responsabilité dans son poste.

Cette restructuration va permettre le gain d'un poste au service financier.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'ouverture d'un poste à l'indice 300 à compter du 1^{er} janvier 2018 et la fermeture d'un poste à l'indice 260.

Stéphane LAFAY souhaite informer le Président d'un différend qui l'oppose aux représentants syndicaux de la CGT pompiers concernant la revalorisation de leur grille indiciaire et de leur ancienneté.

De nombreux échanges écrits et des réunions ont eu lieu mais les désaccords persistent. L'EPMNL fait face à une grève larvée des pompiers qui refusent les remplacements en cas d'arrêt maladie, ce qui peut impacter le niveau de sécurité incendie procuré aux compagnies aériennes. Celles-ci sont informées et peuvent soit accepter la baisse du niveau de sécurité ou demander un déroutement.

Stéphane LAFAY informe les administrateurs que ces revendications ne sont absolument pas justifiées et qu'il poursuivra les échanges avec les personnels concernés notamment dans la perspective de nouvelles modalités d'organisation pour la prise en charge des vols de nuit.

9) Mutualisation du personnel

Stéphane LAFAY explique que l'aéroport de VATRY était à la recherche depuis plusieurs mois d'une personne ayant les compétences de Raphael BRUNGARD, mais ce profil professionnel en comptabilité publique est difficile à recruter.

La mutualisation de Monsieur BRUNGARD permet une économie à la fois sur Lorraine Airport et sur VATRY. Celle-ci permet également d'appliquer les bonnes méthodes comptables sur les 2 entités.

La mise à disposition de Raphael BRUNGARD à hauteur de 20 % a déjà été validée par le Conseil d'Administration de VATRY.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de Monsieur Raphael BRUNGARD et autorise le Président à la signer.

10) Conventions

- ✓ **S'agissant des locaux de la DGAC**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de refacturation des charges établie entre l'EPMNL et la DGAC et autorise le Directeur Général à la signer.

- ✓ **S'agissant de l'occupation du hall technologique**

Le Conseil d'Administration constate l'existence de ce nouveau bail par voie de délibération, approuve à l'unanimité l'occupation des lieux et précise que le nouveau bail est conclu dans les mêmes conditions que le bail expiré.

✓ **S'agissant des autorisations temporaires du domaine public**

- ❖ *Exploitation d'une activité de bar, restauration rapide, catering aérien, distribution de la presse quotidienne (rez-de chaussée)*

Le Conseil d'Administration retient à l'unanimité la candidature du Groupe « BEFLY », approuve la convention proposée et autorise le directeur général à la signer ainsi que les documents relatifs à la procédure de sélection. Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le groupe « BEFLY » à domicilier toute société au siège de l'aéroport.

- ❖ *Exploitation d'une activité de restauration (étage)*

Le Conseil d'Administration retient à l'unanimité la candidature du Groupe « BEFLY », approuve la convention proposée et autorise le directeur général à la signer ainsi que les documents relatifs à la procédure de sélection.

- ❖ *Exploitation d'appareils de distributions automatiques*

Le Conseil d'Administration retient à l'unanimité la candidature de la société « DISTRI BOISSON », approuve la convention proposée et autorise le directeur général à la signer ainsi que les documents relatifs à la procédure de sélection.

11) Marchés publics

✓ **Marché nettoyage**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le lancement de cette nouvelle consultation sur la base proposée et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Directeur Général à signer le marché correspondant après décision de la Commission d'appel d'offres et à relancer éventuellement une procédure de marché public en cas d'appel d'offres infructueux.

✓ **Marché de sûreté aéroportuaire**

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Directeur Général à signer l'avenant présenté et à prendre les dispositions d'application nécessaires.

12) Point divers

✓ Remboursement parking

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la gratuité du parking VL pour les adhérents Interlortour à hauteur de 50 % à compter du 1^{er} avril 2017, afin de pouvoir rembourser les clients qui ont payé l'intégralité du parking suite à des problèmes techniques alors qu'il s bénéficiaient de 50 % de gratuité.

✓ Remboursement jeu concours

Le Conseil d'Administration autorise le dédommagement au bénéfice de Madame Evelyne RUER à hauteur de 840 €.

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines, positioned in the lower right quadrant of the page.